



CONVOCAION

L'association de protection de la nature et de l'environnement **Écocitoyens du Bassin d'Arcachon** tiendra son assemblée générale statutaire le **samedi 28 août 2021 à 10H précises pour l'année 2020 dans la mesure où les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de nous réunir mais également pour l'année 2021.**

L'assemblée aura lieu **salle du Sybarval, 46 avenue des Colonies à Andernos.**

Adhérents et sympathisants seront accueillis à partir de 9H30 par les membres du conseil d'administration qui seront à leur écoute pour toute question ou suggestion. **Ceux qui ne l'ont pas encore fait pourront régler leur cotisation de 12 euros à ce moment-là.**

Accueil à partir de 9H30. L'assemblée générale commencera à **10H précises.**

Le port du masque et le PASS sanitaire sont obligatoires lors de l'AG.

Seuls pourront voter les membres à jour de leur cotisation et ayant donné pouvoir.

Ordre du jour :

- Hommage à Aziz Mesbah,
- Vote du compte rendu de l'AG 2019
- Rapport moral des années 2019-2020 et 2020-2021 : présentation, discussion et vote
- Vidéo animalière « Au creux des arbres » présentée par Franck JOUANDOUDET,
- Présentation du PAT par Jean Marc LOUVET,
- Rapport financier 2020 et 2021 : présentation et vote,
- Orientations pour l'année à venir,
- Renouvellement des tiers sortant du bureau collégial 2020 et 2021,
- Candidatures pour le Conseil d'administration collégial. Vote.

La participation aux travaux du Conseil d'Administration Collégial est ouverte à candidature. Vous voudrez bien nous faire connaître votre candidature avant le **25 août 2021**. Nous vous rappelons que pour entrer au Conseil d'Administration, il faut :

- être membre de l'association depuis plus d'un an,
- être majeur et jouir de ses droits civiques,
- ne pas avoir de mandat d'élu sur le Bassin d'Arcachon,
- être agréé par le Conseil d'administration collégial,
- adhérer sans réserve aux valeurs d'humanisme, d'**écologie** et de citoyenneté.

Si vous voulez voir une question inscrite à l'ordre du jour, faites le savoir immédiatement à : Marie-Hélène Ricquier, Tel 07 69 40 57 40, ou ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (ci dessous) à nous faire parvenir.

Attention, d'après nos statuts, nul ne pourra représenter plus d'une personne.

POUVOIR

Je, soussigné(e) nom, prénom, adresse

.....
.
.....

Donne POUVOIR à Mr ou Mme

membre de l'association Écocitoyens du Bassin d'Arcachon afin de me représenter à l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 28 août 21 et de prendre part en mon nom aux scrutins prévus à l'ordre du jour.

Fait àle.....

Signature précédée de «Bon pour pouvoir»